

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**ARRETE n° 2024/010 : Portant fermeture temporaire du stade de la Fosse Renaut du mercredi 17 au dimanche 21 janvier 2024**

Le Maire de la Ville de Sèvres.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-24.

Considérant les conditions climatiques qui rendent le terrain du stade de la Fosse Renaut impraticable du fait du gel et ce jusqu'au dimanche 21 janvier 2024.

Considérant que les conditions de sécurité ne sont pas remplies par l'établissement pour accueillir du public.

**ARRETE :****ARTICLE 1.**

Est décidée la fermeture temporaire du stade de la Fosse Renaut du mercredi 17 janvier au dimanche 21 janvier 2024.

**ARTICLE 2.**

La réouverture de cet équipement pourra intervenir à partir du dégel du terrain de rugby.

**ARTICLE 3.**

Monsieur le Directeur général des services et Madame la Directrice des services techniques et de la transition écologique de la commune de Sèvres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est faite à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

**Fait à Sèvres, le 16 janvier 2024.**

*NB : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de la justice administrative, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification/publication. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire de l'acte. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.*

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20



*Grégoire de LA RONCIÈRE*

Maire de Sèvres

Vice-Président du Grand Paris Seine Ouest

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

16 JAN. 2024

maire@ville-sevres.fr

www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20240116-2024-010-AR  
Date de télétransmission : 16/01/2024  
Date de réception préfecture : 16/01/2024